

Interdisons la spéculation sur les matières agricoles

8 avril 2022

Face à la bulle inflationniste qui se prépare, Il faut interdire la spéculation sur les matières agricoles.

Aussitôt signées les négociations commerciales s'étaient achevées par la signature d'un contrat, le 1^{er} mars, entre producteurs, transformateurs et distributeurs.

Avec l'obligation par la loi dite EGALIM 2 de tenir compte des coûts pour les producteurs, afin de leur garantir un revenu décent. Face à la menace de flambée des prix le premier ministre a actionné le 16 mars dernier, en toute hâte, les « clauses de renégociation » prévues par la dite loi.

Si des ajustements en matière de prix sont nécessaires il n'en reste pas moins que les choses ne sont pas si simples. En effet, on spéculé déjà sur le blé Ukrainien et Russe qui n'est pas encore sorti de terre. On ne tient pas du tout compte des stocks que certains protègent avidement comme des coffres forts.

En effet dans un pays comme la France où les coopératives agricoles représentent à elles seules 45 % de l'agroalimentaire français on est très circonspect de voir les chiffons rouges s'agiter aussi rapidement sur les dangers d'une pénurie et de la nécessité de réévaluer les prix aussi rapidement, pour les céréales notamment.

Si la France est aujourd'hui capable de s'auto-suffire, elle n'est pas un marché très intéressant pour le business. En effet, c'est la demande internationale qui booste tout ce joli monde et les yeux sont rivés, tous les jours, sur la bourse de « Chicago » qui fait la pluie et le beau temps sur les cours du blé.

Si la France est avant tout une exportatrice de céréales elle devrait néanmoins faire face à un relèvement du coût des engrais et des énergies notamment si le conflit Ukrainien devait durer.

Mais aujourd'hui il n'y a pas de pénurie réelle sur la plupart des produits. Elle est

surtout en train de s'organiser autour des fonds spéculatifs et autres boursicoteurs. Les seuls qui peuvent être perdants à terme se sont les producteurs de lait et de viandes qui ne pourront pas répercuter leurs prix au-delà d'un certain seuil et les consommateurs qui dans leur grande majorité, n'ont pas vu leur pouvoir d'achat s'améliorer significativement.

A la veille d'élections importantes des grands producteurs céréaliers comme ceux de la Beauce risquent d'être très sensibles à cette renégociation « salvatrice » avec les transformateurs et distributeurs. Le consommateur beaucoup moins puisque c'est sur son dos et finalement on nous dira avec des sanglots dans la voix : « *On n'y peut rien....* »

Aujourd'hui nous avons besoin de mesures fortes pour mettre fin à cette injustice qu'est la spéculation sur les matières premières agricoles.

Pour cela l'INDECOSA-CGT demande :

- La mise en place d'un encadrement des prix des matières premières agricoles,
- Une interdiction de spéculer sur ces mêmes céréales
- et un strict encadrement de la méthanisation avec interdiction d'utiliser la matière noble.

Pour INDECOSA-CGT

Arnaud Faucon - Secrétaire National